

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 99 31 62

Durée

2 jours
14 heures

Public

Dirigeant d'entreprise, artisans, personnel technique, tout acteur dans le cadre bâti

Prérequis

Connaissance du cadre bâti

Effectif

Minimum 6 stagiaires
Maximum 12 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques (diaporama, textes législatifs)
- Etudes de cas

Supports pédagogiques :

- Diaporama
- Textes législatifs

Formateur

André AUGST, Ingénieur Accessibilité ou Mhand HALASSA, Ingénieur Accessibilité

Suivi et évaluation

- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Il sera demandé à chaque participants de répondre à un qcm portant sur les points principaux du programme
- Le stagiaire remplit le dernier jour de la formation un questionnaire d'évaluation de satisfaction de la formation
- Le stagiaire remplit 4 mois après la fin de la formation un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation qu'il aura reçu sur son email de contact

Informations complémentaires

Accessibilité de la formation

Afin de garantir un accueil attentif aux personnes en situation de handicap, en difficultés d'accessibilité ou nécessitant tout accompagnement spécifique, nous vous invitons à nous contacter au préalable afin d'étudier votre situation.

Objectifs de la formation

Etre capable de réaliser des travaux de rénovation ou de construction de bâtiment accessibles

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité :

- De caractériser les marchés de l'accessibilité : enjeux, chiffres, terminologie
- D'identifier la problématique du vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap
- D'appliquer la réglementation accessibilité
- D'analyser les demandes et besoins des différents interlocuteurs : occupant, prescripteur, financeur...
- De décrire une approche globale de travaux d'accessibilité et de proposer des offres de travaux en lots isolés, bouquets de travaux ou offre globale. Ces offres doivent prendre en considération :
 - Les besoins des utilisateurs du bâtiment
 - Des nouvelles solutions techniques, nouveaux matériaux
 - La spécificité d'un chantier parfois réalisé en site occupé
 - Les acteurs de ce marché (prescripteurs bâtiment, agefiph/fiphp, fisac, autorités locales (lien avec la voirie (inclus acteurs/partenaires TP le cas échéant)
 - Le mode de financement de ce marché
 - Les aspects juridiques et assurances, mode de contractualisation
 - La réglementation accessibilité en vigueur
 - Les normes, les NF DTU
- De chiffrer les travaux et construire une argumentation commerciale

Contenu

1er JOUR – MATIN de 9h00 à 12h30

Présentation des participants

Présentation du contenu des journées

Rappel des objectifs de la formation

Le contexte

- Le contexte social
- Les handicaps concernés par la loi

La compréhension des besoins :

Votre métier et les déficiences : bien maîtriser les besoins en fonction des déficiences

- La déficience motrice
- La déficience cognitive
- La déficience auditive
- La déficience visuelle

1er JOUR APRES-MIDI de 14h00-17h30

La Législation issue de la loi du 11 février 2005

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux BHC et maisons individuelles

Les bâtiments d'habitation (collectifs et individuels) :

- Les accès, les abords
- Cheminement extérieur
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Les unités de vie
- La salle d'eau
- Approche sur la domotique : une aide au maintien à domicile

2ème JOUR MATIN de 9h-12h30

La Législation issue de la loi du 11 février 2005 (suite du 1er jour)

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux ERP

Les établissements recevant du public neufs et existants :

- Les accès, les abords
- Cheminement extérieur
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Accueil
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Sanitaire

Comment valoriser les actions autour de l'accessibilité ?

Comment un produit peut-il devenir une valeur ajoutée dans votre marché : le confort d'usage

2ème JOUR APRES-MIDI de 14h00-17h30

Présentation et élaboration d'un devis. Etude de cas avant/après

Les aides financières possibles

- Le crédit d'impôt
- La prestation de compensation du handicap
- Les aides au cadre bâti (ANAH, taxe foncière sur les propriétés bâties)

Recueil des impressions des participants

QCM

Évaluation de fin de formation

Recueil des impressions des participants

